

MAIRIE  
7, rue de la Barre David  
44520 LE GRAND AUVERNE  
Tél. 02.40.07.52.12  
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 février 2015

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil quinze

Le 09 février à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 04 février 2015

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU (arrivée à 20h27) - Guillaume GRIPPAY - David MENCÉ - Philippe RIGAUX - David MENARD - Sarah HIDDENLEY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : néant.

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Madame Stéphanie HUNEAU a été désignée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Mr Sébastien CROSSOUARD demande à l'assemblée s'il est possible d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

« **Cession à l'euro symbolique de la « Salle St Henri** » à la Communauté de Commune du Castelbriantais suite au choix de ce site (délibération 14 09 01) pour la réhabilitation de la bibliothèque. Le conseil municipal accepte l'ajout de cette délibération à l'unanimité.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. CONVENTION D'ÉCHANGE DE PRESTATIONS AVEC LA COMMUNE DE LA MEILLERAYE DE BRETAGNE.**

A ce jour, les services techniques assurent, chacun dans leur commune, les travaux d'entretien des routes communales qui nécessitent des équipements adaptés pour les accotements et les haies.

Considérant que la commune du Grand Auverné vient d'acquérir un tracteur et une débroussailleuse, mais ne dispose pas de broyeur d'accotement,

Considérant que la commune de la Meilleraye de Bretagne dispose d'une faucheuse et d'un broyeur d'accotement neuf, mais devrait réinvestir dans une débroussailleuse,

La commission voirie, le service technique et le service administratif ont réfléchi à un échange de services entre les 2 communes concernant ces travaux en particulier.

Sachant que cet échange de prestation peut faire l'objet d'une convention entre les deux communes pour préciser les modalités de facturation des services effectués, il est donné lecture de la proposition de convention pour approbation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- ❖ D'approuver la convention d'échange de prestations telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**3. CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) DU BASSIN VERSANT DU DON.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté du 15 décembre 2014, Monsieur le Préfet de Loire Atlantique a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation déposée par le Syndicat mixte du bassin versant du Don, 9 rue de l'Eglise, 44170 NOZAY, au titre de la loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général des travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA)<sup>o</sup> du bassin versant du Don.

Les travaux auront lieu sur le territoire des communes de Nozay, Avessac, la Chapelle Glain, Conquereuil, Derval, Grand Auverné, Guémené Penfao, Issé, Jans, Juigné les Moutiers, Louisfert, Lusanger, Marsac sur Don, Massérac, Moisdon la Rivière, Petit Auverné, Saint Julien de Vouvantes, Saint Vincent des Landes et Treffieux.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 8 janvier au 09 février 2015 et la publicité par voie d'affichage a été réalisée dans les mairies concernées.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 15 décembre, Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable.**

**4. CESSION DU BATIMENT « SALLE ST HENRI » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELBRIANTAIS.**

Par délibération du 29 septembre 2014, le conseil municipal a souhaité que le projet de réhabilitation de la bibliothèque du Grand Auverné, porté par la Communauté de Communes du Castelbriantais, se réalise sur le site actuel de la bibliothèque, 2 bis Place St Henri.

Sachant que le bâtiment concerné est situé sur la parcelle cadastrée A1484 d'une contenance totale de 14a 74ca, il conviendra de procéder à une division parcellaire afin :

- de céder à la communauté de communes la seule partie « bâtiment et surface attenante » nécessaire à l'extension prévue lors de la réhabilitation de la bibliothèque, et
- de conserver pour la commune l'espace extérieur à la future bibliothèque.

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier à terme, d'un équipement culturel agrandi et rénové,

Il est proposé que cette cession soit réalisée à l'euro symbolique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ D'accepter la cession du bâtiment « Salle St Henri » et de la surface attenante nécessaire à l'extension de la bibliothèque, à l'euro symbolique.
- ❖ Que les frais de bornages et de notaires seront à la charge de la Communauté de Communes du Castelbriantais.
- ❖ De donner mandat à Mr le maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette cession.

## 5. AFFAIRES DIVERSES

### **Projets acquisitions :**

- 1) Proposition du 19 novembre 2014 rejetée par courrier du 19 décembre pour la demande d'acquisition du logement 4 Grande Rue en liquidation judiciaire. Après réflexion l'assemblée convient de soumettre une seconde proposition.
- 2) Renouvellement de proposition du 14 janvier 2015 rejetée par les 2 conjoints pour le bien 12 Grande Rue. L'assemblée souhaite prendre connaissance du dossier de diagnostic technique des bâtiments concernés avant toute autre proposition.
- 3) Devis pour le nouveau bornage du passage bibliothèque/mairie accepté et réalisé pour 468€ TTC. La signature de l'acquisition va pouvoir intervenir rapidement. La réalisation du mur séparatif en limite de propriété est à l'étude. Plusieurs possibilités sont évoquées et les entreprises sont invitées proposer leur devis qui seront étudiés ultérieurement.
- 4) Proposition du 19 novembre 2014 rejetée par courrier reçu le 15 décembre, pour le site Terrena. Compte-tenu de la demande de réévaluation du bien par le service Patrimoine Terrena, de l'intérêt du site, mais également des dépenses à prendre en compte pour y accueillir de nouvelles activités, l'assemblée interrogée pour avis sur un nouveau montant de proposition, par 7 voix pour, 6 contre et deux abstentions, décide de soumettre une deuxième proposition.

### **Réunions commissions :**

**Commerce** / synthèse du questionnaire distribué pour recueillir l'avis de la population quant aux commerces souhaités sur la commune : trente pour cent des personnes interrogées ont répondu, avec la particularité d'appartenir pour beaucoup à la tranche d'âge des plus de 50 ans. Le commerce le plus plébiscité est nettement la boulangerie, suivi de l'alimentation générale et enfin du café restaurant.

**Voirie** : l'état des lieux des routes communales, et des chemins en particulier pose question quant aux financements nécessaires à leur entretien. Des hypothèses ont été émises qui devront être vérifiées concernant à la participation financière possible des utilisateurs ... Curage de fossés, signalisation ont également été abordés et seront inscrits au budget 2015 avec la réhabilitation de certaines portions de routes et rues.

*Séance levée à 22h20*

A Le Grand-Auverné, le 16 février 2015  
Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD

